

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2018**

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE, Jean-Claude BOULY

**Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Salvatore LIVOLSI à Corinne MARCHAL-TARNUS**

Votants : 27

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 22 juin 2018

N°2018-058

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire
Périmètre 2012 - 32-32bis rue de l'Orme**

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Elisabeth LETONDOR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par M. Jean-Luc CHANSEL, pour un immeuble sis 32-32bis rue de l'Orme.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 7 juin 2018 émet un avis favorable, sous réserves :

- le portail sur rue est à repeindre en RAL 7044 ; faire un décapage des couches écaillées et reprendre le mur de clôture par une peinture minérale, nettoyer à la brosse souple et à l'eau douce les pots-à-feux et piliers.

Au vu du dossier présenté, la prime est fixée comme suit : prime de 1.600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 9.850 euros, prime plafonnée à 1.600 euros en application du règlement d'octroi)

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 32-32bis rue de l'Orme à M. Jean-Luc CHANSEL pour le montant sus indiqué, après levée des réserves.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018 de la commune.



Le Maire,

Bertrand KLING